



19 juin 2018

(18-3843)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET LES ÉTATS-UNIS

La communication ci-après, datée du 14 juin 2018, a été reçue de la délégation de la Nouvelle-Zélande et de la délégation des États-Unis qui ont demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le 22 novembre 2017, l'Organe de règlement des différends ("ORD") a adopté ses recommandations et décisions dans le différend *Indonésie – Importation de produits horticoles, d'animaux et de produits d'origine animale* (DS477 / DS478).

À la réunion de l'ORD du 28 février 2018, l'Indonésie a informé l'ORD qu'elle avait l'intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans ce différend et qu'elle aurait besoin d'un délai raisonnable pour le faire.

Conformément à l'article 21:3 b) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, l'Indonésie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande sont mutuellement convenus que le délai raisonnable imparti à l'Indonésie pour se conformer aux recommandations et décisions de l'ORD serait de 8 mois. En conséquence, le délai raisonnable arrive à expiration le 22 juillet 2018.

Néanmoins, l'Indonésie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande sont mutuellement convenus que l'Indonésie disposerait d'un délai supplémentaire pour procéder aux modifications de sa législation afin de se conformer aux recommandations et décisions de l'ORD en l'espèce. Par conséquent, s'agissant des recommandations et décisions de l'ORD concernant la mesure 18, figurant aux paragraphes 8.1 b) iii), 8.1 c) vi), 8.6 et 8.7 du rapport du Groupe spécial (WT/DS477/R, WT/DS478/R), les États-Unis et la Nouvelle-Zélande n'engageront pas d'autres procédures au moins au cours des 19 mois qui se seront écoulés à compter de la date d'adoption des rapports dans le présent différend.

Par conséquent, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande n'engageront pas d'autres procédures concernant la mesure 18 au moins jusqu'au 22 juin 2019.
